

# Personnalités et grand public du Sud-Ouest réclament la reprise des émissions

Depuis avant-hier, « l'affaire des radios andorranes » a pris une tournure inattendue.

En effet, si on pouvait aisément supposer que la pétition en faveur de la reprise des émissions de « Radio-Andorre », lancée par un comité de soutien, composé de personnalités influentes de la région, recueillerait un réel succès de sympathie, il était plus difficile de prévoir que cette initiative entraînerait l'adhésion de presque tout ce que le Sud-Ouest, et en premier lieu le Midi-Pyrénées, compte de leaders politiques et d'animateurs de la vie économique et culturelle.

Voilà qui est bon signe : l'indignation n'est pas morte dans ce pays.

Et il y a lieu précisément de s'indigner du sort fait à une station de langue française, créée par des Français en 1939, exploitée depuis sans interruption par des Français, une station qu'une politique à courte vue voudrait précipiter dans les bras du gouvernement espagnol, et ce, pour la seule raison que l'opération conforterait, face à la détermination des Andorrans, la position

de « Sud-Radio », la station élyséenne.

Nous l'avons déjà écrit dans ce journal, il y a dans cette affaire « deux poids, deux mesures ». D'un côté, une station, « Sud-Radio », réouverte en quelques heures; de l'autre, sa concurrente, « Radio-Andorre », dans l'attente d'une réponse douze jours après le dépôt de son recours.

Résultat : à part une brève reprise, entre le 8 et le 9 avril, « Radio-Andorre » est muette depuis le 2 avril. Muette et sans ressources. Et c'est là que l'on attend les exploitants de la station. Lorsqu'ils seront étranglés, dans l'incapacité d'assumer l'exploitation, alors il faudra bien qu'ils négocient. C'est-à-dire qu'ils acceptent que leur station, francophone depuis bientôt quarante-deux ans, devienne la propriété du gouvernement de Madrid.

Pourtant, la détermination de l'actuelle direction devrait faire craindre à l'administration espagnole que l'hallali n'est pas pour demain.

Mais revenons à l'essentiel :

quel crime ont donc commis les exploitants de « Radio-Andorre » pour mériter un tel sort — on tel achèvement de la part de deux gouvernements ? Un seul, mais immense : sans défaillance depuis 1939, ils se sont acharnés à conserver leur indépendance face aux pouvoirs politiques voisins, décidant seulement, le moment venu, de s'incliner devant les légitimes aspirations des Andorrans au contrôle de leurs ondes.

Ainsi, donc, il est clair que l'indignation n'est pas née du hasard. Elle est une fois de plus le fruit de l'injustice et de l'arbitraire.

Et ce n'est pas par hasard non plus, si les cinq quotidiens du Sud-Ouest — qui n'ont pourtant pas intérêt à être concurrencés sur leurs départements par les radios commerciales — n'ont pas hésité à offrir avec une générosité qui les honore un large espace publicitaire gratuit pour que le comité de soutien à « Radio-Andorre » fasse entendre la voix de l'équité et de la démocratie.

## Les pétitions affluent au comité de soutien

Les premières pétitions adressées par courrier parviennent depuis hier, au comité de soutien à « Radio-Andorre », 44, rue Bayard, 31000, Toulouse (elles proviennent de tous les départements du Sud-Ouest). Parmi des centaines d'approbations de l'action engagée par le « comité de soutien » notons les nombreux témoignages émanant des cadres, journalistes, ouvrier du Livre et employés de « La Dépêche du Midi ».

Les journalistes de notre région se sont manifestés nombreux, par exemple les adhérents au syndicat des journalistes C.f.d.t. par la voix de son secrétaire régional Alain Le Gougec ainsi que ceux du « Syndicat national des journalistes », avec Bernard Privat. Frédéric Mantelin, rédacteur en chef de « Midi-Press Service » a également envoyé sa signature parvenue en même temps que celles de René Duval, Henri Andrieu, Jean-Noël Deléage, Marcel Jalabert et Michel Jourdan.

Notons également : Gérard Elbaz, directeur de l'Institut de promotion commerciale; Antoine Deville, président de l'association « Albatros »; Claude Fouéré,

chef des services commerciaux d'« Air Inter »; Emile Grégoire, directeur du service à la préfecture de l'Ariège; Jean-Pierre Jubin, président de diverses associations de personnes handicapées; Michel Plasson, directeur du théâtre du Capitole; Guy Bordet, secrétaire général du syndicat Force Ouvrière du personnel de la ville de Toulouse, au nom de ses 3.500 adhérents; Michel Laverdure, expert automobile et chroniqueur de jazz; Robert Gély, directeur commercial de « La Dépêche du Midi » et conseiller municipal de Toulouse; Jean Bousquet, comédien, directeur du théâtre Daniel-Sorano; Maurice Faure, député-maire de Cahors, président du conseil général du Lot, député à l'assemblée européenne; André Lactaze, président du comité de soutien à Jacques Chirac; Michèle Lazès, chorégraphe et directrice du théâtre-ballet de Toulouse; Serge Dekramer, comédien, metteur en scène et co-directeur du T.b.t.; Maurice Mességué, maire de Fleurance, conseiller général et président de la chambre de commerce du Gers; Jean-Gabriel Costes, directeur du centre culturel de Toulouse; Me Jacques Aïrin, huissier à Marmande; Claude Delpla, historien, président de

l'Association pour la défense et le développement des Pyrénées ariégeoises; Paul Marc, professeur au centre national de télé-enseignement; Olivier Carol, maire de Foix, conseiller général et régional; docteur Laborde, député-maire d'Auch, président du conseil général du Gers; Me Maubec, maire adjoint de Toulouse; Georges Colson, directeur général voyages Fram; Marcel Piot, président du comité des Pyrénées de ski; docteur Antoine Loré.

### LES ARTISTES AUSSI

France Gall, Michiel Berger, Alain Barrière, Ringo, Dick Rivers, Sheila, Sacha Distel, Gérard Lanorman, Daniel Gérard, Daniel Balavoine, Romain Didier, Jean-Paul Dréau, Manu Dibango, Serge Lama, Renaud, Mireille, Ottawan, Marie Myriam, Annie Cordy, Richard Cocciante, Pierre Rabat, Jallo, Patric, Saint-Preux, Amanda Lear, Cerrone, Eddy Mitchell, Nicolas Peyrac, Hugues Aufray, Francis Lal (à suivre).

De simples lettres ou cartes postales manuscrites peuvent continuer à être envoyées au comité.